



28

mars
2018
▲ Niv. 2L'État a
répondu

Slovénie

n° 6/2018

Création de l'alerte : 24 janv. 2018

Un média slovène sous la pression policière pour révéler ses sources journalistiques

SOURCE DE LA MENACE ▶ Etatique

CATÉGORIE ⓘ ▶ Autres actes ayant des effets dissuasifs sur la liberté des médias

AUTEUR : FEJ/FIJ

En août 2017, la plateforme d'information en ligne Pod črto a publié une série d'articles couvrant les enquêtes de la police dans les affaires du maire de Ljubljana, Zoran Janković.

Les articles se fondaient sur la documentation obtenue grâce à une demande d'accès à l'information auprès du bureau du procureur spécial slovène. Suite à la publication des articles, Janković a déposé une plainte pénale contre deux employés du bureau du procureur. Sur la base de cette plainte, le 18 décembre, la police slovène a demandé à Pod črto de lui fournir les documents provenant du bureau du procureur et la correspondance électronique entre le journal et le bureau du procureur. Pod črto a décliné, souhaitant protéger ses sources. Pour cette raison, le 10 janvier 2018, le rédacteur en chef de Pod črto a reçu une convocation de la police pour être entendu comme témoin dans l'affaire.

Pod črto déclare qu'ils rencontreront la police le 26 janvier 2018, mais qu'ils restent déterminés à protéger leurs sources.


INFORMATIONS ADDITIONNELLES ▼

📌 [Communiqué de l'Association slovène des journalistes, DNS \(en slovène\)](#)

RÉPONSES DE L'ÉTAT ▼



28 mars 2018 | Réponse de la République de Slovénie (information fournie par le Ministère de l'Intérieur)

 **Lettre de la Représentation permanente de Slovénie auprès du
Conseil de l'Europe**